



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11
Présents :
Nombre de suffrages : 11
Pour : 9
Contre : 2

Date de convocation
16 mars 2026

Date d'affichage
24 mars 2026

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUYAT Thierry.

Etaient présents : ACCOLAS Didier, BONHEUR Pascal, COUBRET Jean-Marie, COUBRET Marie-Noëlle, CYPRES Damien, DURIS Béatrice, JOYAUX Caroline, PHILIPPON Baptiste, RONDEAU Nadine, ROUYAT Thierry, TOMCZYK Tatiana

a été nommée **secrétaire de séance** : TOMCZYK Tatiana

Numéro interne de l'acte : 2026-03-02

OBJET : Détermination du nombre de poste d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Saulzais-le-Potier étant de onze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de trois.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, et 2 voix contre :

- **D'approuver** la création de trois postes d'adjoints au maire.

Suivent les signatures,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAULZAIS LE POTIER

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

23 MARS 2026



Le Maire
Thierry ROUYAT

La secrétaire de séance
Tatiana TOMCZYK